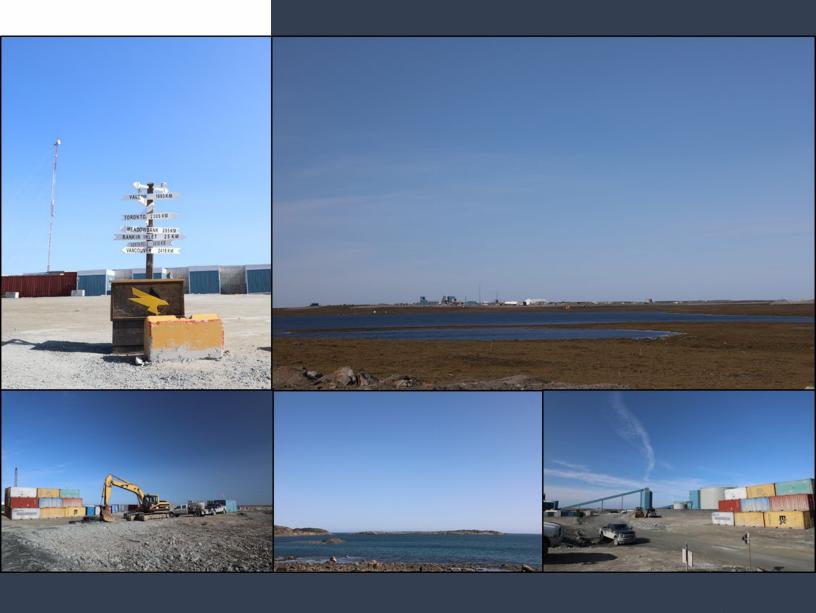


Commission du Nunavut chargée de l'examen des repercussions

Rapport de la visite de 2019 du site du *projet de mine d'or Meliadine* de Mines Agnico Eagle Limitée (no de dossier CNER 11MN034)



Titre du rapport: Rapport de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des

répercussions sur la visite faite en 2019 au site du *projet de mine d'or Meliadine* de Mines Agnico Eagle Limitée (n° de dossier

CNER 11MN034)

**Projet :** Projet de mine d'or Meliadine **Emplacement du projet :** Région de Kivalliq, au Nunavut

**Emplacement du projet : Régime foncier :** 

Terres inuites

**Propriétaire du projet :** Mines Agnico Eagle Limitée

Site minier Meliadine Rankin Inlet (Nunavut)

X0C 0G0

Coordonnées

**du promoteur :** Dan Gorton, coordonnateur de l'environnement

**Téléphone :** (819) 759-3555, poste 4603996

Visite effectuée par : Sophia Granchinho, gestionnaire, évaluation environnementale

Téléphone: (867) 857-4829; courriel: sgranchinho@nirb.ca

Erin Reimer, conseillère technique I

Téléphone: (867) 857-4566; ereimer@nirb.ca

**Date de la visite du site :** Le 20 août 2019 **Dernière visite du site :** Le 17 août 2018

Rapport préparé par : Sophia Granchinho, gestionnaire, évaluation environnementale

**Photographies par:** Sophia Granchinho et Erin Reimer

**Photographies** 

de la page couverture : 1) Panneau au camp principal

2) Site minier Meliadine

3) Excavatrice à la zone d'épandage agricole

4) Baie Itivia à Rankin Inlet

5) Usine de transformation au site minier Meliadine

# TABLE DES MATIÈRES

1	Introdu	action	1
	1.2 OI	BJECTIFS ET RAISON D'ÊTRE D'UNE SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION BJECTIFS ET RAISON D'ÊTRE DES VISITES DU SITE LÉPARATIFS EN VUE DES VISITES DU SITE	1
2	Renco	ntre publique d'information	2
	2.2 Do	DELICITÉS	2
3	Visite	du site de la mine d'or Meliadine	3
	3.2 AI 3.3 OI 3.3.1 3.3.2 3.3.3 3.3.4	PERÇU DE LA VISITE DU SITE PERÇU DU PROJET DE MINE D'OR MELIADINE BISERVATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE SITE MINIER DE MELIADINE Port Itivia Route de contournement Route d'accès praticable en tout temps (RAPTT) Infrastructure de la mine et du camp	
4	Observ	vations au site fondées sur le certificat de projet n° 006 de la CNER	16
5	Recom	mandations et directives	19
	5.2 DI 5.3 PR	EVÉGÉTATIONÉPOUSSIÉRANTS	20 20
6		ision	
Fi	igure 2 : A	<b>Figures</b> Site minier Meliadine (tirée du rapport annuel de 2018 d'Agnico Eagle; figure Aperçu du site Itivia, route de contournement et sentier de motoneige communautaire. Source : Plan de gestion des routes d'Agnico Eagle pour Meliadine (mars 2017)	
	iste des p	perçu du site minier Meliadine	5
Pl	hoto 2 : A	perçu du site Itivia	6
		ébarcadère de barges partagé par Agnico Eagle et la collectivité	
		quipement à l'aire de dépôtnneau d'affichage à la zone de conteneurs Itivia indiquant les zones publique	et privée
Pl	hoto 7 : R	éservoir de déversement d'eau salineoute de contournement	7 8
Pl	hoto 8 : Pa	anneaux en anglais et en inuktitut au commencement de la route de contourne	ment 8

Photo 9 : Pente pour la traverse de motoneiges à la route de contournement	8
Photo 10 : Guérite la plus rapprochée de la localité de Rankin Inlet	
Photo 11 : VTT se déplaçant sur la RAPTT	9
Photo 12 : Grand routier sur la RAPTT	9
Photo 13 : Conteneur pour intervention d'urgence en cas de déversement	9
Photo 14 : Pont majeur sur la RAPTT	10
Photo 15 : Zone d'épandage agricole A	10
Photo 16 : Zone d'épandage agricole temporaire	10
Photo 17 : Décharge au site minier de Meliadine	11
Photo 18 : Déchets en attente d'être incinérés	11
Photo 19 : Incinérateur de Meliadine	11
Photo 20 : Barrières à l'incinérateur	12
Photo 21 : Station de transfert du parc de stockage du carburant nº 1	
Photo 22 : Parc de stockage du carburant nº 1	12
Photo 23 : Station de transfert du parc de stockage du carburant n° 2	13
Photo 24 : Parc de stockage du carburant nº 2	
Photo 25 : Emplacement de l'ancienne station de transfert du carburant au parc de stockage	du
carburant nº 2. Zone nettoyée à la suite du déversement de février 2018	13
Photo 26 : Installations de stockage des résidus de Meliadine	14
Photo 27 : Parc de stockage de carburant temporaire au site d'exploration	14
Photo 28 : Zone d'épandage agricole temporaire	14
Photo 29 : Camp d'exploration minière à Meliadine	15
Photo 30 : Sandwiches et salades dans des contenants en plastique à la cafétéria	15
Photo 31 : Salades servies dans des contenants en plastique de format individuel	
Photo 32 : Matériaux de construction et déchets dans le site	
Photo 33 : Débris et détritus observés à proximité du bassin de rétention 1	16
Photo 34 : Conteneurs et débris observés dans l'eau	
Photo 35 : Station d'échantillonnage de la poussière le long de la RAPTT	17
Photo 36 : Grand routier circulant sur la RAPTT, créant de la poussière	17
Photo 37 : Bassin d'eau saline qui stocke 1'eau saline des activités souterraines au projet de mi	ine
d'or Meliadine	
Photo 38 : Installation de rejet de l'eau saline	
Photo 39 : Parcelles d'essai dans le cadre des études de revégétation	
Photo 40 : Les déchets ne convenant pas à la décharge sont triés et stockés dans des conteners	urs
moritimes	1Ω

### 1 Introduction

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER) a été établie en vertu des chapitres 10 et 12 de l'*Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada* (Accord du Nunavut). La CNER est responsable du suivi de l'évaluation environnementale d'un projet, conformément à la partie 7 du chapitre 12 de l'Accord du Nunavut et au paragraphe 135(4) de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, L.C. 2013, ch. 14 (LATEPN).

Le rapport présente les conclusions tirées à la suite de la visite du site du projet de mine d'or Meliadine par la CNER qui a eu lieu le 20 août 2019, ainsi qu'un résumé des commentaires et des préoccupations reçus de la part de membres de la collectivité pendant la séance publique d'information qui a eu lieu le 19 août 2019.

# 1.1 Objectifs et raison d'être d'une séance publique d'information

Conformément à l'Accord du Nunavut, à la LATEPN et au certificat du projet de mine d'or Meliadine n° 006, les responsabilités de surveillance de la CNER comprennent des mises à jour périodiques de son programme de surveillance aux collectivités les plus touchées par le projet de mine d'or Meliadine (le projet) de Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle). Cette rencontre a pour but d'accroître la sensibilisation aux conditions particulières au projet et d'encourager la participation réelle tout au long du processus de surveillance de la CNER.

# 1.2 Objectifs et raison d'être des visites du site

La visite du site par la CNER avait pour objectif de déterminer si l'utilisation des terres ou des ressources en question respecte les conditions préétablies du certificat de projet modifié délivré pour le projet de mine d'or Meliadine, conformément à l'alinéa 12.7.2(b) de l'Accord du Nunavut et à l'alinéa 135(3)(b) de la LATEPN.

Les observations découlant de la visite du site doivent, dans la mesure du possible, être intégrées à la mesure des répercussions pertinentes du projet. Elles doivent fournir les informations nécessaires pour que les organismes puissent assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées et serviront également à évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions du projet, conformément à l'article 12.7.2 de l'Accord du Nunavut et au paragraphe 135(3) de la LATEPN.

#### 1.3 Préparatifs en vue des visites du site

En vue de se préparer à la visite du site, les agentes de surveillance ont passé en revue les points suivants : le certificat du projet de Meliadine n° 006; les rapports des visites du site précédentes (le cas échéant); et le rapport annuel de 2018 d'Agnico Eagle relatif à la mine d'or Meliadine et ses annexes, ainsi que la correspondance de suivi portant sur la surveillance du projet de mine d'or Meliadine approuvé.

# 2 RENCONTRE PUBLIQUE D'INFORMATION

La CNER a été l'hôte d'une séance d'information qui consistait en une activité portes ouvertes à 15 h et en une séance de soir à 19 h, à la salle de conférence de l'hôtel Siniktarviq à Rankin Inlet. Des services de traduction consécutive étaient offerts en inuktitut.

#### 2.1 Publicités

La CNER a annoncé la rencontre au moyen de publicités à la radio, d'affiches et de publications sur Facebook à Rankin Inlet, en anglais et en inuktitut, dans le mois précédant la rencontre.

#### 2.2 Documents de la rencontre

À la rencontre publique, les documents suivants ont été fournis par la CNER :

- la présentation PowerPoint de la CNER (en anglais et en inuktitut);
- l'Accord du Nunavut (en anglais);
- la LATEPN (version électronique);
- le dépliant explicatif de la CNER (en anglais et en inuktitut);
- le certificat de projet de la mine d'or Meliadine nº 006 (en anglais);
- le rapport annuel de 2018 sur le projet de mine d'or Meliadine d'Agnico Eagle (version électronique);
- des formulaires de commentaires (en anglais et en inuktitut).

Il est possible d'obtenir des copies des documents de consultation indiqués ci-dessus à partir du registre public de la CNER à www.nirb.ca.

#### 2.3 Résumé de la séance publique d'information sur Meliadine

L'activité portes ouvertes et la séance d'information de la CNER étaient ouvertes à tous les membres du public. Des rafraîchissements et des collations étaient offerts sur place. Tous les participants, y compris les représentants du gouvernement, de l'industrie et des médias, devaient signer les feuilles de présence et indiquer la collectivité ou l'organisme qu'ils représentaient. Personne n'a assisté à l'activité portes ouvertes et six (6) personnes ont signé la feuille de présence pour la séance d'information.

La séance comprenait ce qui suit : une présentation PowerPoint sur le processus de la CNER, notamment les programmes de surveillance; une mise à jour du projet, y compris un aperçu des activités et des principales composantes du projet Meliadine; et une discussion sur des événements ou des enjeux cernés par les programmes de surveillance propres au projet. La présentation s'est conclue par une discussion sur la façon dont les parties intéressées et les membres de la collectivité pourraient participer au processus de la CNER.

Les commentaires ont été acceptés sous forme écrite et verbale lors de la rencontre et les membres du public étaient encouragés à poser des questions et à faire part de leurs commentaires verbalement. Ceux-ci ont été consignés par le personnel de la CNER. Le personnel de la CNER a classé les commentaires selon les catégories suivantes : environnement et faune aquatiques et préoccupations relatives à l'emploi dans le cadre de l'aménagement continu du projet Meliadine.

Ces commentaires ont aidé la CNER à cibler les points qui devront être traités ou pris en compte au cours du programme de surveillance de la CNER pour le projet.

# Environnement et faune aquatiques

- Questions sur le type d'oiseaux figurant parmi les mortalités signalées au site
- Question pour savoir si Agnico Eagle avait réalisé des études des caribous dans les voies de migration et les corridors.

# **Emploi**

• Des clarifications ont été demandées concernant le pourcentage d'Inuits employés au site et la façon dont cette information est présentée par Agnico Eagle.

# 3 VISITE DU SITE DE LA MINE D'OR MELIADINE

# 3.1 Aperçu de la visite du site

La visite du site de 2019 a été réalisée par les agentes de surveillance de la CNER pour le projet de Meliadine, M<sup>me</sup> Erin Reimer et M<sup>me</sup> Sophia Granchinho (personnel de la CNER). Le 20 août 2019, en avant-midi, M<sup>me</sup> Reimer et M<sup>me</sup> Granchinho ont rencontré M. Dan Gorton, coordonnateur de l'environnement chez Agnico Eagle (personnel d'Agnico Eagle), au hameau de Rankin Inlet. Ensemble, ils se sont rendus en voiture au site minier de Meliadine, avec quelques arrêts le long de la route d'accès praticable en tout temps (RAPTT). Ils ont fait une visite du site minier et se sont finalement rendus au site Itivia pour une visite du débarcadère de barges. Les endroits visités sont indiqués dans le <u>tableau 1</u>. Pendant la visite, le personnel de la CNER et M. Gorton ont aussi discuté du projet de Meliadine en général ainsi que de points particuliers liés au certificat de projet.

Tableau 1 : Lieux de la visite du site de Meliadine

Sites de la route d'accès praticable en tout temps	Sites de Meliadine	Sites d'Itivia
Guérite	Zone de la prise d'eau	Route de contournement, y compris :  Traverse de motoneiges
Pont près de la guérite	Infrastructure du camp permanent	Parc de stockage du carburant
Station de surveillance des retombées de poussières	Aire d'épandage agricole	Aire de dépôt et installations de triage
	Aires de stockage des réservoirs de carburant	Zone de rejet de l'eau saline
	Incinérateur	Débarcadère de barges communautaire
	Zones de décharge et de gestion des déchets	Traverse de motoneiges à l'aire de dépôt
	Installations de stockage des stériles	
	Installations de stockage des résidus	
	Entrées aux deux portails	
	Évaporateurs d'eau saline	
	Aire de dépôt	

Sites de la route d'accès praticable en tout temps	Sites de Meliadine	Sites d'Itivia
	Installation de traitement des eaux	
	Bassin d'eau saline	
	Site d'exploration, y compris :  Ancien parc de stockage du carburant  Ancienne zone d'épandage agricole au site d'exploration (toujours active)  Station de surveillance de la poussière et de la qualité de l'air  Zone de stockage des déchets et des matières dangereuses	

# 3.2 Aperçu du projet de mine d'or Meliadine

Le projet de mine d'or Meliadine comprend la construction et l'exploitation d'une mise d'or située dans la région de Kivalliq, environ à 25 kilomètres (km) au nord de Rankin Inlet, sur des terres inuites. Il y a cinq (5) gisements miniers distincts que le promoteur envisage d'exploiter dans le cadre d'une approche par phases. La phase 1 est axée sur le gisement Tiriganiaq, qui comprendra deux (2) carrières à ciel ouvert et une (1) mine souterraine. La phase 2 aménagera la route en chemin à deux voies avec les sorties appropriées et permettra à Agnico Eagle d'ouvrir la RAPTT au public. De plus, cette phase comprendra la construction d'une route jumelée et la construction d'une route à embranchement vers le gisement Discovery en 2024.

Le site minier comprend un camp, l'infrastructure minière connexe et la mine souterraine Tiriganiaq. La construction du site minier Meliadine a été achevée au commencement de 2019, y compris la phase d'exploitation du gisement souterrain Tiriganiaq. En plus de l'infrastructure et des activités minières, un projet d'infrastructure accessoire se trouve au port Itivia dans le hameau de Rankin Inlet et consiste en une installation de déchargement de barges, une aire de stockage des dépôts et une aire de triage, un parc de stockage du carburant de 37,5 millions de litres (ML) et un réservoir de rejet de l'eau saline. La zone du port Itivia est reliée au site minier par la route de contournement (achevée en octobre 2018) et une route d'accès praticable en tout temps (RAPTT) contrôlée. La route de contournement permet à la circulation liée à la mine en provenance d'Itivia de contourner la collectivité avant de rejoindre la RAPTT. La RAPTT sera ouverte à toute la circulation publique à la phase 2 du projet en 2024, lorsque le promoteur commencera l'exploitation du gisement Discovery un peu plus à l'est.

En 2019, après un processus de modification, la CNER a approuvé le déversement d'une partie de l'eau saline à partir de la mine souterraine de Tiriganiaq jusqu'à la baie Melvin. Les effluents d'eau saline seront transportés en camion de la mine jusqu'à une installation de déversement située à l'aire de stockage du carburant à Itivia, où ils seront placés dans un réservoir en attendant d'être pompés dans un pipeline qui aboutit dans un diffuseur conçu à la baie Melvin. Le déversement d'eau salée dans la baie Melvin aura seulement lieu pendant la saison des eaux libres et Agnico Eagle a reçu l'approbation de continuer à gérer l'eau saline au site conformément à cette approbation.

Voir la <u>photo 1</u> qui montre le site minier Meliadine. La <u>figure 1</u> et la <u>figure 2</u> présentent le plan d'ensemble du site minier Meliadine et des installations de triage à Rankin Inlet.



Photo 1 : Aperçu du site minier Meliadine

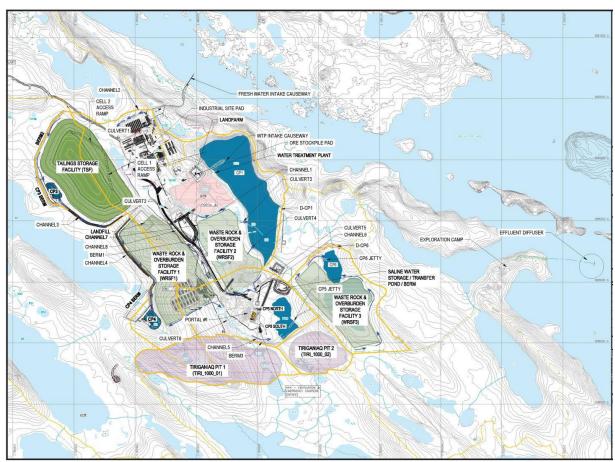


Figure 1 : Site minier Meliadine (tirée du rapport annuel de 2018 d'Agnico Eagle; figure 1)

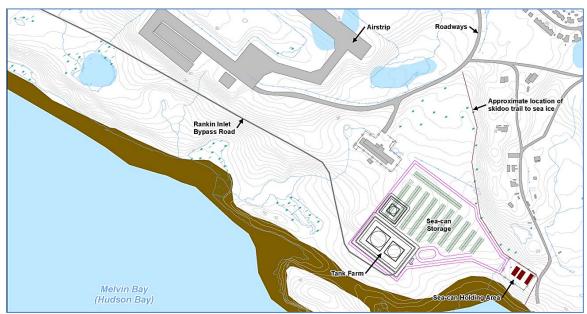


Figure 2 : Aperçu du site Itivia, route de contournement et sentier de motoneige communautaire. Source : Plan de gestion des routes d'Agnico Eagle pour Meliadine (mars 2017)

# 3.3 Observations générales concernant le site minier de Meliadine

Ci-dessous se trouvent les observations générales faites pendant la visite du site et ne se rapportent à aucune condition particulière du certificat de projet de Meliadine :

#### 3.3.1 Port Itivia

On a fait les observations suivantes au port Itivia :

a) Les porte-conteneurs associés au projet Meliadine s'ancrent juste à l'intérieur ou juste à l'extérieur de la baie Melvin et la cargaison sèche est transportée à la rive à l'aide de barges, puis est délestée au moyen de la rampe de gravier au port Itivia. Cette rampe est aussi actuellement utilisée par le hameau de Rankin Inlet au cours du transport maritime annuel (voir la photo 2):



Photo 2 : Aperçu du site Itivia

b) Le site Itivia était occupé; on s'y afférait à déplacer de l'équipement et des conteneurs maritimes et à préparer les lieux pour l'arrivée d'une autre barge à décharger (voir la photo 3 et la photo 4).



Photo 3 : Débarcadère de barges partagé par Agnico Eagle et la collectivité

Photo 4 : Équipement à l'aire de dépôt

- c) On a observé que le panneau sur le mur dans la zone a été mis à jour et indique clairement à la collectivité l'accès public au quai au débarcadère de barges d'Agnico Eagle (voir la photo 5).
- d) Le réservoir de déversement d'eau saline a été installé au site Itivia et semble être en bon état (voir la photo 6).
- e) On a aussi inspecté la traverse de motoneiges dans la zone Itivia d'Agnico Eagle et celleci semble être en bon état.
- f) En général, la zone semble être bien entretenue; toutefois, on a observé des débris un peu partout sur le site Itivia.



Photo 5 : Panneau d'affichage à la zone de conteneurs Itivia indiquant les zones publique et privée



Photo 6 : Réservoir de déversement d'eau saline

#### 3.3.2 Route de contournement

La route de contournement sert à relier le port Itivia à la RAPTT en réduisant ou en éliminant la circulation dans le hameau de Rankin Inet, et a été achevée en octobre 2018. Elle comprend une traverse de motoneiges pour permettre l'accès à la baie Itivia. On a fait les observations suivantes le long de la route de contournement :

- a) La route de contournement est munie de panneaux clairs qui indiquent que la route est privée, en anglais et en inuktitut (voir la photo 7 et la photo 8).
- b) À la traverse de motoneiges, il n'y avait pas de panneaux indiquant la présence de pentes raides ou de roches en bordure de la RAPTT (voir la photo 9).



Photo 7: Route de contournement



Photo 8 : Panneaux en anglais et en inuktitut au commencement de la route de contournement



Photo 9 : Pente pour la traverse de motoneiges à la route de contournement

# 3.3.3 Route d'accès praticable en tout temps (RAPTT)

La RAPTT, une route de 25 kilomètres, relie le site minier principal à la route de contournement. Deux (2) guérites sont présentes sur la RAPTT et la guérite la plus près de la mine sert à faire le suivi de toute la circulation liée à la mine en provenance et à destination du site, alors que la guérite près de la collectivité de Rankin Inlet sert à tenir un registre de toute la circulation liée à la mine

et des véhicules tout terrain (VTT) qui vont et viennent (voir la <u>photo 10</u>). Seuls les VTT privés sont autorisés sur la RAPTT et ceux-ci doivent signer à l'entrée et à la sortie, et doivent indiquer où ils se rendent et quelle distance ils ont l'intention de parcourir le long de la RAPTT pour des raisons de sécurité. Aucun autre véhicule privé n'est autorisé sur la RAPTT actuellement. On a fait les observations suivantes le long de la RAPTT :

- a) En se déplaçant le long de la RAPTT en direction de Meliadine, on a observé que la route est largement utilisée par les membres de la collectivité de Rankin Inlet (voir la <u>photo 11</u>) en plus de la circulation à destination et en provenance d'Itivia (voir la <u>photo 11</u>).
- b) Le personnel de la CNER a demandé une mise à jour du plan de construction d'un sentier de raccordement pour VTT et motoneiges pendant la visite du site et le personnel d'Agnico Eagle a indiqué que ce sentier pourrait ne pas être construit, mais que des discussions sont en cours avec l'organisation de chasseurs et de trappeurs.
- c) Le personnel de la CNER a noté que des conteneurs en cas d'urgence environnementale se trouvaient à tous les ponts ou à proximité de ceux-ci (voir la <u>photo 13</u> et la <u>photo 14</u>).



Photo 10 : Guérite la plus rapprochée de la localité de Rankin Inlet



Photo 11 : VTT se déplaçant sur la RAPTT



Photo 12: Grand routier sur la RAPTT



Photo 13 : Conteneur pour intervention d'urgence en cas de déversement



Photo 14: Pont majeur sur la RAPTT

### 3.3.4 Infrastructure de la mine et du camp

On a fait les observations suivantes au port du site minier :

a) Agnico Eagle a construit une zone d'épandage agricole (que l'on appelle la zone d'épandage agricole A) au site minier Meliadine en 2018 et celle-ci était en service pendant la visite du CNER au site. Agnico Eagle a commencé le traitement du sol contaminé aux hydrocarbures avec des nutriments comme cela est fait au site de la mine d'or Meadowbank (03MN107) puisque la société n'a pas connu autant de succès avec l'assainissement qu'elle en a eu au site Meadowbank. Le personnel de la CNER a été informé que cette zone d'épandage agricole fonctionnait à plein rendement (originalement conçue pour une durée de vie de 10 ans) en raison du déversement qui a eu lieu en février 2018 à l'un des parcs de stockage du carburant (réservoir de carburant du groupe électrogène) et d'une hausse générale du nombre de déversements au cours des deux dernières années. Ainsi, Agnico Eagle a construit une zone d'épandage agricole temporaire à côté de la zone d'épandage agricole A pour gérer le débordement de sol contaminé aux hydrocarbures (voir la photo 15 et la photo 16).



Photo 15 : Zone d'épandage agricole A



Photo 16 : Zone d'épandage agricole temporaire

b) À la décharge, le personnel de la CNER a observé de nombreuses palettes de bois dans les débris et a appris que cela est attribuable à la quantité de matériaux apportés au site pendant la saison des barges. L'année dernière, le personnel d'Agnico Eagle a indiqué que des plans étaient en place pour envoyer les palettes de bois à la collectivité de Rankin Inlet, mais que cela n'a pas encore eu lieu (voir la photo 17). Pendant la visite du site, le personnel de la CNER a appris que cette décharge fonctionnait à plein rendement (originalement conçue pour une durée de vie de 10 ans) puisque la quantité de déchets produits pendant les périodes de construction et d'exploitation initiale avait été sous-estimée.



Photo 17 : Décharge au site minier de Meliadine

c) Le personnel de la CNER a noté que l'incinérateur ne semblait pas répondre à la demande puisque des déchets étaient accumulés à l'intérieur du bâtiment d'incinération, et a appris que l'incinérateur ne fonctionnait pas adéquatement et n'atteignait pas les températures appropriées pour la combustion et l'incinération des déchets. Agnico Eagle tente de régler le problème. Agnico Eagle a aussi des problèmes parce que le bâtiment qui abrite l'incinérateur surchauffe pendant l'incinération et que les employés doivent ouvrir les portes. Pour empêcher la faune d'entrer dans le bâtiment d'incinération, une barrière temporaire a été installée (voir la photo 18 et la photo 20).



Photo 18 : Déchets en attente d'être incinérés



Photo 19 : Incinérateur de Meliadine



Photo 20 : Barrières à l'incinérateur

d) Pendant la visite du site, le personnel de la CNER a noté que les parcs de stockage du carburant et les réservoirs de stockage de carburant de plus petite taille situés à différents emplacements dans le site minier se trouvaient dans une enceinte de confinement secondaire appropriée. De plus, les réservoirs de stockage du carburant semblent être manipulés de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Le parc de stockage du carburant nº 1 n'était pas encore en service pendant la visite du site puisqu'il restait à procéder à des tests finaux avant son utilisation. Le parc de stockage de carburant nº 2 était en service à la suite des améliorations apportées à la zone et de l'installation d'une membrane sous la station de transfert, tel que cela avait été mentionné en 2018. Au parc de stockage du carburant nº 2, il ne restait plus de traces du déversement qui a eu lieu en février 2018, sauf pour quelques odeurs perceptibles d'hydrocarbures. Les deux parcs de stockage du carburant ne contenaient pas d'eau; toutefois, il y avait des odeurs perceptibles d'hydrocarbures aux deux parcs de stockage de carburant, et la membrane au parc de stockage de carburant nº 1 était exposée (voir les photo 21 à photo 25).



Photo 21 : Station de transfert du parc de stockage du carburant nº 1



Photo 22 : Parc de stockage du carburant nº 1



Photo 23 : Station de transfert du parc de stockage du carburant nº 2



Photo 24: Parc de stockage du carburant nº 2



Photo 25 : Emplacement de l'ancienne station de transfert du carburant au parc de stockage du carburant nº 2. Zone nettoyée à la suite du déversement de février 2018

e) Le personnel de la CNER a aussi visité les installations de stockage des résidus (empilage sec) situées à l'ouest du site minier (voir la <u>photo 26</u>). Le site a semblé être bien géré, mais le personnel d'Agnico Eagle a fait remarquer que la méthode d'empilage des résidus secs aux installations de stockage des résidus a été problématique en été en raison de la poussière (c.-à-d. que la poussière de résidus a été soufflée un peu partout par de grands vents).



Photo 26 : Installations de stockage des résidus de Meliadine

f) La visite du site comprenait aussi le parc de réservoirs de stockage de carburant temporaire et la zone d'épandage agricole temporaire au site d'exploration pour donner suite à la visite du site en 2017. Agnico Eagle a fait remarquer que les deux emplacements seraient désaffectés à l'été 2018. Pendant la visite du site, les travaux de désaffectation au parc de stockage du carburant temporaire et à la zone d'épandage agricole temporaire n'étaient pas entamés, et le personnel d'Agnico Eagle a indiqué que l'assainissement du site n'avait pas commencé (voir la photo 27).



Photo 27 : Parc de stockage de carburant temporaire au site d'exploration



Photo 28 : Zone d'épandage agricole temporaire

- g) Les espèces sauvages observées pendant la visite du site comprennent les oies (naines, blanches et du Canada), huards, spermophiles arctiques, corbeaux, lièvres arctiques et cygnes siffleurs.
- h) Pendant la visite du site, le personnel de la CNER a appris que le camp d'exploration de 200 personnes était encore utilisé, mais qu'il était en train d'être lentement désaffecté (voir la photo 29).



Photo 29: Camp d'exploration minière à Meliadine

g) Le personnel de la CNER a eu l'occasion de dîner à la cafétéria de Meliadine et a noté que toute la nourriture était préemballée dans des contenants de plastique individuels, notamment des salades, des sandwichs et des tranches de pizza. Le personnel de la CNER a mentionné des préoccupations avec cette façon de procéder parce qu'elle pourrait entraîner de grandes quantités de déchets de plastique. Le personnel d'Agnico Eagle a indiqué être en train de travailler pour réduire les déchets dans l'ensemble du site (voir la photo 30 et la photo 31).



Photo 30 : Sandwiches et salades dans des contenants en plastique à la cafétéria



Photo 31 : Salades servies dans des contenants en plastique de format individuel

h) En général, la zone du site minier de Meliadine semblait bien entretenue; toutefois, des débris, y compris des matériaux soufflés par le vent, ont été observés un peu partout sur le site (voir la photo 32 et la photo 33).



Photo 32 : Matériaux de construction et déchets dans le site



Photo 33 : Débris et détritus observés à proximité du bassin de rétention 1



Photo 34 : Conteneurs et débris observés dans l'eau

# 4 OBSERVATIONS AU SITE FONDÉES SUR LE CERTIFICAT DE PROIET N° 006 DE LA CNER

Ci-dessous se trouve un résumé des observations faites en fonction des conditions pertinentes du certificat de projet n° 006. L'annexe A résume les observations faites pendant la visite du site qui se rapportent précisément aux conditions du certificat de projet n° 006 pertinentes aux phases de préconstruction et de construction du projet de Meliadine.

# Condition 1 : Plan de surveillance de la qualité de l'air et condition 3 : Plan de surveillance et de gestion de la poussière

Le personnel d'Agnico Eagle a indiqué qu'il continue à appliquer le dépoussiérant TETRA Flake (chlorure de calcium) le long de la RAPTT et que des mesures d'élimination de la poussière continuent d'être mises en œuvre à plusieurs stations le long de la RAPTT (voir la <u>photo 35</u>). En réponse aux questions du personnel de la CNER, Agnico Eagle a indiqué que l'essai de nouveaux dépoussiérants sur une partie de la RAPTT en 2018 n'a pas été efficace et que le plan consiste à continuer à utiliser du chlorure de calcium comme dépoussiérant.

Le personnel d'Agnico Eagle a aussi indiqué que des flocons de chlorure de calcium sont appliqués à tous les endroits autour du site minier de Meliadine. En outre, de l'eau est utilisée comme dépoussiérant aux installations de stockage des résidus. Pendant la visite du site, le personnel de

la CNER a indiqué qu'aucun dépoussiérant n'a été appliqué effectivement le long de la RAPTT (voir la <u>photo 36</u>).



Photo 35 : Station d'échantillonnage de la poussière le long de la RAPTT



Photo 36 : Grand routier circulant sur la RAPTT, créant de la poussière

# Condition 25 : Plan de gestion de l'eau saline

Au bassin de gestion de l'eau saline, le personnel de la CNER a observé le pompage de l'eau saline sous la terre jusqu'à un des bassins de rétention de la zone-P. Au bassin de collecte 5, les trois (3) évaporateurs n'étaient pas en service pour traiter l'eau puisque l'eau saline est réutilisée pour le forage ou est transportée par camion à l'installation de rejet de l'eau saline à Itivia pour être finalement rejetée dans l'environnement marin (voir la photo 37 et la photo 38).



Photo 37 : Bassin d'eau saline qui stocke l'eau saline des activités souterraines au projet de mine d'or Meliadine



Photo 38 : Installation de rejet de l'eau saline

### Condition 41 : Remise en état et revégétation

Pendant la visite du site, le personnel de la CNER a visité des parcelles d'essai à l'un des sites de carrière, qui sont utilisées pour les essais de revégétation en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dans le cadre d'une subvention de recherche et développement coopérative avec l'Université de la Saskatchewan reçue en juin 2019 (voir la <u>photo 39</u>). Toutefois, le personnel de la CNER a appris pendant la visite du site que certaines des parcelles avaient été détruites pendant le retrait du sol au site de la carrière.



Photo 39 : Parcelles d'essai dans le cadre des études de revégétation

#### Conditions 61 et 74 : Mesures dissuasives pour éloigner les oiseaux

Aucune mesure dissuasive pour éloigner les espèces sauvages n'a été observée aux réservoirs de carburant du site minier ni au parc de stockage du carburant à Itivia pendant la visite du site. Le personnel de la CNER a appris que les dispositifs de dissuasion de la faune sont retirés à l'automne et réinstallés au printemps pour prévenir les dommages à ces dispositifs. Pendant l'été, un faucon pèlerin et une buse pattue ont été trouvés nichant à proximité du site minier.

#### **Condition 75 : Attrayants de prédateurs**

Le personnel de la CNER a observé que les déchets ne convenant pas à la décharge ni à l'incinération ont été triés adéquatement (p. ex., les boues d'épuration des eaux usées, les piles et les produits électroniques) et ont été stockés dans des conteneurs maritimes disponibles au site d'exploration aux fins de leur expédition à des installations appropriées au sud (voir la <u>photo 40</u>). Ces conteneurs étaient rangés de manière appropriée pour éviter d'attirer les espèces sauvages au site; toutefois, il a été mentionné qu'en 2018, 22 renards arctiques ont été piégés à proximité du site minier et transportés ailleurs par les agents du ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut. Agnico Eagle continue à travailler avec le ministère pour trouver des façons d'éviter d'attirer des espèces sauvages au site.



Photo 40 : Les déchets ne convenant pas à la décharge sont triés et stockés dans des conteneurs maritimes

# 5 RECOMMANDATIONS ET DIRECTIVES

D'après les observations faites dans le cadre de la visite du site, toutes les installations de Meliadine en service et tous les sites en construction semblent bien gérés et, de manière générale, sont dotés de procédures et de mesures environnementales adéquates. Toutefois, il a été noté qu'il y avait beaucoup de débris dans le site. L'agent de surveillance a noté les réussites suivantes aux installations du site de Meliadine :

- Le retrait et le remplacement des dispositifs de dissuasion de la faune pour veiller à ce qu'ils soient adéquatement entretenus.
- La présence de panneaux de signalisation clairs dans la zone d'Itivia, le long de la route de contournement, en anglais et en inuktitut.
- L'installation de membranes sous les stations de transfert du carburant.
- Les activités de tri et de stockage de tous les déchets domestiques, dangereux et combustibles semblent être réalisées adéquatement.

Agnico Eagle semble être conforme à la majorité des conditions contenues dans le certificat de projet de la mine d'or Meliadine n° 006; toutefois, il pourrait y avoir des situations dans lesquelles le promoteur n'a pas encore pleinement satisfait aux exigences du certificat de projet et qui nécessitent une plus grande attention. L'agent de surveillance examinera les points suivants à la prochaine visite du site :

- Le site minier de Meliadine et le site Itivia sont exempts de débris et de matériaux pour réduire la quantité de déchets et de matériaux soufflés par le vent qui ont été observés pendant la visite au site.
- Un programme de recyclage et de réduction des déchets est mis en place au site minier pour réduire la quantité de déchets se retrouvant à la décharge :
  - o en trouvant des solutions de rechange à l'utilisation de contenants de plastiques pour les repas individuels à la cafétéria de Meliadine;
  - o en travaillant avec les collectivités ou les écoles pour créer des projets de recyclage du bois et des palettes de bois.
- La quantité de poussière autour des installations de stockage des résidus est réduite en trouvant des solutions de rechange aux dépoussiérants ou en gérant les niveaux d'humidité des résidus.
- L'incinérateur fonctionne et les exigences relatives au bâtiment sont satisfaites.

En outre, pour respecter toutes les exigences des conditions du certificat de projet et répondre aux préoccupations des membres de la collectivité liées à la faune et à l'environnement aquatique, ainsi que pour veiller à ce que les répercussions néfastes potentielles soient atténuées adéquatement, les agentes de surveillance de la CNER ont déterminé qu'il fallait faire un suivi des points suivants à la prochaine visite du site :

# 5.1 Revégétation

La condition 41 exige que le promoteur élabore un programme de revégétation progressive pour les zones perturbées qui ne sont plus requises pour l'exploitation. Malheureusement, en raison de circonstances imprévues, une partie du programme de recherche a été détruite.

#### 5.2 Dépoussiérants

La condition 3 exige que le promoteur vérifie les engagements à l'égard de l'utilisation de dépoussiérants le long de la RAPTT, y compris les sentiers associés au projet. Jusqu'à maintenant, cette condition n'a pas été pleinement remplie par le promoteur puisqu'il n'a pas utilisé suffisamment de dépoussiérants le long de la RAPTT. Des panaches de poussière ont été observés lorsque des camions circulaient sur la route pendant la visite.

#### 5.3 Problèmes de capacité à la zone d'épandage agricole et à la décharge

La zone d'épandage agricole et la décharge fonctionnaient à plein rendement pendant la visite du site. Agnico Eagle ne semblait pas avoir de plan sur la manière dont cette situation serait traitée à ces deux endroits. De plus, il n'y avait pas d'information sur le moment auquel on entreprendrait la désaffectation du parc de stockage du carburant temporaire et de la zone d'épandage agricole temporaire au site d'exploration; cette désaffectation n'était pas commencée même si le plan initial consistait à remettre en état et à nettoyer ces sites au plus tard en 2018.

#### 5.4 Gestion des déchets

La condition 75 exige que le promoteur mette en œuvre des mesures d'atténuation et des programmes de surveillance pour limiter l'attirance des prédateurs et des charognards aux installations du projet. Même s'il a été noté pendant la visite que les activités de triage et de stockage de tous les déchets ménagers, dangereux et combustibles semblaient être réalisées adéquatement, le site semblait tout de même attirer des prédateurs.

#### 6 Conclusion

Frenchisho

En général, Agnico Eagle semble être conforme à la majorité des conditions figurant dans le certificat de projet de mine d'or Meliadine n° 006. Comme cela a été noté au cours des années précédentes, des dépoussiérants n'ont pas été efficacement appliqués sur la route d'accès praticable en tout temps entre la collectivité de Rankin Inlet et Meliadine, ou n'ont pas été appliqués assez souvent.

Préparé par : Sophia Granchinho, M. Sc., PE Examiné par : Kelli Gillard, P. Ag.

Poste: Gestionnaire, Poste: Gestionnaire,

contrôle des projets

Date: Le 7 octobre 2019 Date: Le 7 octobre 2019

Signature : Signature :

évaluation environnementale

Annexe A : Observations faites par la CNER concernant des conditions particulières du projet de mine d'or Meliadine lors de la visite du site en 2019

Condition	Sujet	Oł	oservations au site
nº*			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Qualité de l'ai	ir		
2 3	Plan de surveillance de la qualité de l'air mis à jour Surveillance des émissions Plan de surveillance et de gestion de la poussière	a) b)	Des stations Partisol et de surveillance de l'air sont en place à deux stations dans le site minier de Meliadine depuis 2017.  Comme par les années précédentes, le personnel d'Agnico Eagle a indiqué que les stations d'échantillonnage de la poussière étaient en place à plusieurs stations le long de la RAPTT à différentes distances des deux côtés de la route à deux (2) transects doubles afin de surveiller la distance des dépôts de poussière à partir de la route. On a observé des véhicules en train de produire de la poussière le long de la RAPTT.  On a observé que les employés d'Agnico Eagle respectaient les limites de vitesse, mais que ce
			n'était pas toujours le cas des membres de la collectivité.
	e et eaux souterraines	T	
25	Plan de gestion de l'eau saline	a)	L'eau saline est actuellement pompée dans un bassin de rétention dont les niveaux d'eau sont gérés au moyen d'évaporateurs, au besoin, jusqu'à ce que l'on procède à la désaffectation des évaporateurs.
		b)	L'eau saline est transportée jusqu'à l'installation de rejet de l'eau saline à Itivia pour être finalement rejetée dans l'environnement marin.
Environneme	nt terrestre, hydrologie et qualit	é de	s sédiments
16 28	Plan de gestion de l'érosion Gestion des sédiments et de l'érosion	•	Pendant la visite du site, on n'a pas observé d'érosion évidente et tous les sites dont la construction était terminée semblaient être bien gérés.
		•	Généralement, le site semblait être bien entretenu et être muni de procédures et de mesures de protection de l'environnement.
Végétation			
36	Espèces envahissantes	a)	Le protocole actuel pour faire en sorte que les véhicules n'apportent pas d'espèces envahissantes au site consiste à inspecter tous

Condition no*	Sujet	Observations au site
		les véhicules avant leur réception à la barge au Québec.
Faune terrestr	e et habitat faunique	
48	Gestion de l'accès routier pendant la migration des caribous	• Comme par les années précédentes, la RAPTT était fermée pendant la période de migration des caribous et Agnico Eagle a travaillé étroitement avec le ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut et la Kivalliq Inuit Association pour veiller à ce que la circulation minière ne nuise pas aux caribous pendant les périodes de grandes agrégations.
Oiseaux et hab	itat d'oiseaux	
59 61	Espèces en péril Installation de dispositifs de dissuasion des oiseaux	a) On n'a observé aucun dispositif de dissuasion installé au site minier pendant la visite.
62	nicheurs Protection des nids trouvés au moyen d'une zone tampon	b) Agnico Eagle a indiqué lors de sa visite du site en 2017 que des dispositifs de dissuasion des oiseaux avaient été utilisés par le passé, mais
72	Minimisation des répercussions sur les espèces d'oiseaux sensibles	que ceux-ci n'étaient pas efficaces à la zone de bassin des résidus. Des cartouches anti-ours ont été apportées sur place à cette fin, mais seront seulement déployées au besoin.
74	Minimisation des répercussions des activités du projet sur les oiseaux aquatiques  Minimisation des	c) Les dispositifs de dissuasion de la faune sont retirés à l'automne et réinstallés au printemps pour prévenir les dommages à ces dispositifs
73	répercussions des espèces prédatrices sur les oiseaux nicheurs	pendant l'hiver.  d) Les espèces observées et trouvées en train de nicher à proximité du site comprenaient le faucon pèlerin et la buse pattue.
75	Minimisation des répercussions des espèces prédatrices sur les oiseaux nicheurs	a) Comme par les années passées, Agnico Eagle a continué à travailler avec le ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut pour trouver des façons d'éloigner les renards qui sont attirés au site. Agnico Eagle a réitéré que les employés sont mis au courant de la politique relative à la faune et qu'il est interdit de nourrir les espèces sauvages.
		b) Il a été noté que les déchets ne convenant pas à la décharge ont été triés et placés de manière sécuritaire dans des conteneurs maritimes ou d'autres types de conteneurs fermés aux fins de leur future élimination dans des endroits au sud.

Condition no*	Sujet	Ob	servations au site
Environnement marin			
77	Prévention des déversements	a)	Comme par le passé, des trousses d'intervention en cas de déversement ont été observées à différents emplacements au site du projet, y compris aux carrières en bordure de route, aux conteneurs d'urgence le long de la RAPTT et à côté des zones de stockage du carburant.
		b)	Agnico Eagle a indiqué que les camions étaient munis d'équipement d'intervention en cas de déversement.
Accidents et de	éfaillances		
125	Mesures de protection des véhicules publics et des véhicules miniers sur toutes les routes du projet, y compris	a)	Deux (2) guérites étaient ouvertes et les employés consignaient la circulation, y compris les VTT.
P1Exception no 43		b)	Tous les véhicules publics sont tenus de s'inscrire auprès de l'employé de la guérite avant de circuler sur la RAPTT.
		c)	Des panneaux routiers indiquant l'accès à la RAPTT et les exigences de sécurité ont été installés en anglais et en inuktitut.
		d)	On a observé des panneaux de limite de vitesse le long de la RAPTT.
		e)	Le personnel d'Agnico Eagle a mentionné qu'il était difficile de faire respecter les limites de vitesse par les membres du public qui utilisent la route, ce qui présente des risques de sécurité.